

INTER-TEXTILES

BULLETIN MENSUEL de la FÉDÉRATION FRANÇAISE
DES SYNDICATS CHRÉTIENS DU TEXTILE

26, RUE DE MONTHOLON - PARIS-IX^e

Téléph. : TRUdaine 91-03 Poste 533

Compte Chèques Postaux 6161-33

JUILLET 1958

SOMMAIRE

- 1^o) - L'ACTION SYNDICALE CONTINUE
- 2^o) - COMPTE-RENDU DU 31^{ème} CONGRES FEDERAL
- 3^o) - RESOLUTIONS ADOPEES PAR LE 31^{ème} CONGRES FEDERAL
- 4^o) - ACCORDS ET DISCUSSIONS REGIONALES
- 5^o) - INFORMATIONS FEDERALES

L'ACTION SYNDICALE "CONTINUE"

Vous allez recevoir avec un peu de retard le Compte-Rendu de notre 31ème Congrès Fédéral. Il s'est tenu au début d'une période grave où tous les militants étaient anxieux du développement des évènements. La tenue des débats, les discussions et les textes des résolutions marquent un progrès dû au développement de la formation. Puis chacun s'en est retourné prêt à faire progresser le mouvement et à faire face aux difficultés.

Dès le retour, il a fallu lutter contre l'apathie de trop de travailleurs inconscients du risque que couraient nos libertés, leurs libertés.

Beaucoup ont depuis, grâce aux positions prises par la C.F.T.C. et aux explications fournies compris la nécessité de s'intéresser en tant que citoyens aux problèmes généraux du pays.

Il est bon de rappeler que la C.F.T.C. n'a eu et n'a en vue ni la défense de gouvernement ou de partis politiques qui avaient hélas démontré leur impuissance à solutionner des problèmes cruciaux mais à affirmer ses positions constantes pour la défense des libertés essentielles de la personne humaine parmi lesquelles les libertés syndicales et les droits des travailleurs.

Nous n'avons pas pu avancer, à prendre part pour ou contre un projet constitutionnel dont nous ne connaissons pas le texte mais à veiller à ce que la nouvelle Constitution nous maintienne ces libertés et ces droits.

Et ceux qui ont pu participer au Congrès de la Fédération Internationale des Syndicats Chrétiens à VEVEY, ont pu constater l'aspiration à ces libertés pour les travailleurs de pays qui ne les ont pas ou plus. Ce Congrès a marqué le développement et l'universalité du Syndicalisme Chrétien avec des représentants qualifiés de syndicats du monde entier.

Il fallait voir l'espoir mis dans le syndicalisme chrétien pour conquérir ces droits et ces libertés par des représentants du VIET-NAM, d'AFRIQUE et surtout de plusieurs pays d'AMERIQUE DU SUD dont beaucoup ont connu la prison simplement pour avoir défendu ces droits. En même temps un hommage unanime était rendu à la C.F.T.C. qui en accordant l'autonomie aux syndicats de Pays d'Outre-Mer leur a permis un développement magistral en nombre et en militants de valeur.

"Mais les libertés syndicales, les droits des travailleurs, nous avons à les défendre, à les faire respecter et avancer à tous les échelons, depuis l'entreprise, jusqu'au plan international.

Dans l'entreprise, il faut lutter contre les pressions et les atteintes à ces libertés. Nous avons à obtenir la reconnaissance des délégués syndicaux et des sections syndicales d'entreprise.

Sur le plan international, nos représentants fédéraux ont eu à intervenir à bord à GENEVE, à la Session Textile de l'Organisation Internationale du Travail qui s'est tenue du 12 au 26 Avril où Albert MYNGERS représentant les travailleurs du Textile français est intervenu avec succès pour l'amélioration sur le plan international des conditions de travail et de vie des ouvriers textile en face du développement des techniques nouvelles.

Ensuite, le 2 Juillet, l'intervention auprès du Comité Consultatif Textile de l'O.E.C.E., des représentants syndicaux des 2 Fédérations Internationales C.I.S.L et C.I.S.C. et les observations présentées sur le projet de rapport de ce Comité par votre Secrétaire Général

Sur le plan National Interventions les 1er et 8 Juillet de votre Secrétaire Général au cours des travaux de la Commission du Plan pour les industries de transformation afin que soit mis davantage l'accent sur les objectifs sociaux et protestant contre la tendance au développement de la triple équipe, inspirée uniquement par des motifs de réduction de frais d'investissement.

Le 18 Juin au cours de la Réunion du Comité Paritaire Permanent, les représentants fédéraux ont précisé les conditions adoptées par le Congrès, nécessaires pour que puisse être continuée la politique du 9 Juin.

Enfin le 16 Juillet une délégation du bureau fédéral a été reçue par le Ministre du Travail. Elle a insisté à nouveau pour l'extension rapide des accords de salaires, pour l'augmentation des allocations de chômage et du plafond de ressources, les mesures en faveur du reclassement des travailleurs et la majoration des prestations familiales. Nous avons également posé le problème de la représentation à la Commission Paritaire de la Convention Collective. Le Ministre nous a indiqué que certains textes allaient paraître prochainement accordant en partie satisfaction à quelquesunes de nos demandes. Attendons pour juger.

L'action professionnelle ne doit pas pour autant rester en sommeil. Nous avons du retard à rattraper et n'entendons pas attendre indéfiniment.

"Deux points essentiels, actuellement soumis aux organisations patronales doivent faire l'objet de démarches dans mes entreprises afin d'appuyer les demandes fédérales.

- 1°) L'extension de la retraite complémentaire à tous les travailleurs du textile, et ceci au plus tôt.
- 2°) Le rétablissement du pouvoir d'achat des salaires. Depuis l'accord de Mars, il y a eu le 1er Juin un relèvement du S.M.I.G. Celui-ci dépasse actuellement les minima textiles dans la plupart des zones. Par ailleurs, pour rétablir le pouvoir d'achat de fin 1956 en tenant compte seulement des indices officiels, il manque encore pour les salariés du textile naturel plus de 3%.

Aussi pour rétablir simplement ce pouvoir d'achat, nous demandons que la base de barème soit portée de 127 (105 + 22) à 133 Frs (108 + 25) pour les grands centres, avec un minimum de 5 Frs l'heure sur les salariés réels, et que le minimum textile passe ainsi de 148 à 158 Frs pour les grands centres, 137,70 pour la dernière zone.

Ceci, sans préjudice des actions engagées régionalement ou localement pour la réduction des abattements de zones, la réglementation du travail en équipe et le personnel d'entretien.

La période des vacances ne sera qu'une courte pause dans l'action syndicale. Profitez-en ainsi que vos familles.

Dès la rentrée, il faudra reprendre cette action pour ceiller à la défense de nos libertés et faire progresser les droits et les conditions de vie des travailleurs du textile.

B. MAYOUD

En raison des congés payés, le SECTARIAT FEDERAL sera fermé du :

- 7 AU 18 AOUT 1958 -

COMPTE-RENDU

DU 31^e CONGRÈS

FÉDÉRAL TEXTILE

16 au 18 MAI 1958

SCISSY - L. - LIVETTE

(Belgique)

LEADER

PROCES-VERBAL DU CONGRÈS FÉDÉRAL TEXTILE A BIERVILLE LES : 16 et 17 MAI 1958

Le Congrès fédéral textile s'est ouvert le Vendredi 16 Mai à 8 H. 30 par la tenue des différentes commissions fédérales.

- Commission des salaires
- Commission économique
- Commission de propagande
- Commission féminine
- Commission des jeunes et de l'apprentissage.

à 11h. 30 s'est tenue l'assemblée de la caisse fédérale de résistance au cours de laquelle le trésorier F. DECORNET a donné lecture du rapport financier qui a été adopté à l'unanimité, moins deux abstentions.

Il est procédé ensuite à l'examen de la modification proposée des statuts de la caisse fédérale. Diverses interventions sont faites à propos de ces modifications et notamment sur le point de savoir si le fait de ne pas payer la cotisation à la caisse fédérale de résistance doit entraîner la perte de mandat aux congrès fédéraux.

Benoit MAYOUD répond sur ce point en indiquant qu'il s'agit là de décisions prises par les congrès précédents, décisions sur lesquelles il est impossible de revenir actuellement. Une modification des statuts devrait être d'abord votée. Finalement les différentes propositions et modifications sont adoptées par l'assemblée à des majorités diverses.

ASSEMBLÉE PLEINIERE DU CONGRÈS

Une première assemblée plénière du Congrès s'est ouverte le Vendredi 16 Mai à 14 heures, sous la présidence d'Anna BUTET qui présente au Congrès les excuses du Président Albert MYNGERS, retenu par des obligations syndicales locales, dont il lui avait été, à son regret, impossible de se dégager, par suite de la maladie du Secrétaire permanent.

Benoit MAYOUD propose que, compte tenu des évènements si graves que traverse le pays, le congrès soit abrégé, qu'il se termine le lendemain samedi 17 dans la soirée. Il propose que de ce fait il ne soit pas donné lecture du rapport d'activités de manière à permettre une discussion immédiate.

Il est ensuite procédé à l'adoption du procès-verbal du Congrès Fédéral 1956, tenu à HALLUIN, lequel procès-verbal a paru dans "l'INTER-TEXTILE".

Le congrès admet ensuite un certain nombre de nouveaux Syndicats créés dans les localités suivantes : RUPT/MOSELLE, - EXINCOURT, - l'ISLE/SORGUE, - DOLOMIEU, Le CHEYLARD.

De même un projet de règlement intérieur des travaux du congrès est accepté à mains levées.

Il est ensuite fait appel à deux camarades chargés de la vérification des pouvoirs. Sont désignés : Jean PERRIN des Vosges, INGRÉ de MULHOUSE.

En ce qui concerne la commission des résolutions, il est également fait appel à un certain nombre de membres du congrès qui se joindront à quelques membres du Bureau Fédéral sortants de manière à constituer cette commission. Sont désignés : Cl.FRANCOIS, MINOU, HUG, et G.KINDT.

Trois commissaires aux comptes sont ensuite désignés pour la vérification des comptes financiers de la Fédération pour le Congrès de 1960. Sont désignés : Daniel HUG, Raymond VANTHOMME et Cl.GUILLEMAIN.

Après ces diverses désignations, Benoît MAYOUD fait part au congrès des informations qu'il a reçues de la C.F.T.C. relatives aux événements. Il indique que la C.F.T.C. demandé à toutes ses organisations de ne pas oublier de communiquer dans la Presse et de respecter strictement la discipline confédérale.

Melle VEROT de St.ETIENNE fait cependant une proposition et donne lecture d'une motion qu'elle propose au Congrès. Cette motion est adoptée par le Congrès moins 6 abstentions dont Benoît MAYOUD vient de faire part.

On passe ensuite aux interventions concernant le rapport d'activités. Dans l'ordre interviennent :

- Victorine VEROT (Loire Hte.Lôirè) constate que le rapport d'activités est intéressant par la chronologie, mais regrette que les syndicats ne soient pas suffisamment consultés. Les militants de base ne doivent pas être considérés comme des agents d'assurance. Il faut compléter notre programme social en 17 points par des relations contractuelles avec la Patronat. Nous n'avons pas à organiser l'industrie. Elle condamne le fond et la forme de la déclaration faite par le représentant fédéral à la réunion constitutive du Comité Paritaire Permanent. Discuter avec le Patronat oui, mais pas collaborer.

Le syndicalisme est dans un pays une force économique égale à celle du Patronat. Cette conception de notre rôle et l'intérêt de ceux que nous représentons doit se déterminer sur cette base.

Reconnaissant la loyauté des dirigeants fédéraux dans leur conception de l'action syndicale, elle ne partage pas leur conception sur certains points. Pourquoi s'obstiner sur une politique qui se fait sur le dos des travailleurs

Il faut que la Fédération diffuse plus rapidement les évènements nationaux, fasse une prospection plus intensive, une éducation plus poussée, moins technique et plus à la portée des militants de base.

- Simone TEYSSIER (St.ETIENNE) propose un "nouveau programme" d'étude d'action et de revendicature en 17 points à discuter dans le seul cadre valable de la Convention Collective.

Ces points reprennent en partie ceux du programme fédéral plus quelques nouvelles propositions.

- Jean FRATTINI (DARNIEULES) fait quelques remarques en particulier sur les déclarations faites au Comité Paritaire Permanent par notre représentant, déclarations qui rappellent trop le préambule du 9 Juin, si on reconnaît les droits et libertés du patron, on est d'accord pour ne pas toucher aux "structures." Il faut éviter de signer des préambules de ce genre, avant les accords de salaires.

- Jean-Pierre TRESCH (Ht.Rhin) rappelle le point 14 de notre programme en 17 points.
- Reconnaissance des représentants syndicaux des organisations signataires des accords du 9 Juin. Il apparaît inconcevable de jettter une exclusive contre la C.G.T. sur ce point précis Pages 22 et 23 du rapport, il y a une contradiction entre le fait de prôner la libre entreprise et la planification.

- Claude FRANCOIS (TOURCOING) souligne le réel effort fait par la Fédération depuis quelques temps pour informer les syndicats, leur fournir les accords nationaux le plus rapidement possible, et les consulter avant les négociations. Il souhaite qu'elle continue dans ce sens et fait quelques suggestions.

Documentation plus ramassée, style plus direct, bref et concret utilisation d'une méthode rationnelle de classement pour permettre aux militants de classer les informations fédérales.

Un cahier trimestriel pour relater les activités de la Fédération (réunion du Bureau Fédéral)- Diffusion rapide des accords nationaux.

C'est aussi qu'à TOURCOING en Mai 1957 l'accord signé dans la nuit à PARIS était connu dans les entreprises par les délégués, entre 8 et 10h du matin - avant les patrons.

Cela nécessite un effort d'organisation des syndicats dans leur liaison avec la Fédération et la région d'abord, avec les délégués d'entreprise ensuite.

Il faut redonner l'activité aux syndicats locaux à partir des accords nationaux. Il est bon d'avoir laissé régionalement et localement des points à discuter. C'est un cadre de travail utile.

Il termine en se déclarant d'accord avec l'orientation fédérale qui, loin de se fourvoyer sur une route dangereuse, commence au contraire à mettre en pratique certaines orientations confédérales dans l'organisation de la profession.

- SONZONI (LILLE) indique qu'après l'intervention de FRANCOIS, la siège va être limitée. Il voulait insister sur la nécessité des liaisons rapides entre Fédérations Syndicats et Délégués d'entreprise. Il regrette le manque d'informations des militants de base sur l'état des discussions nationales.

A l'inverse de TOURCOING, les patrons connaissaient avant les délégués les accords nationaux, mais en Mars les délégués les ont connus avant. C'est mieux, mais, il faut poursuivre cet effort.

- Charlotte GUILLAUME (SENONES) indique qu'il y a deux ans il avait déjà été question au Congrès de la Révision de la Convention Collective. Elle reconnaît que c'est actuellement difficile du fait de la position patronale à l'égard de la C.G.T.

Il faudrait préparer cette amélioration avec le concours des militants et des syndicats de base qui connaissant toutes les difficultés d'application de la Convention et ses insuffisances et pourraient signaler les points à revoir, en particulier la protection des délégués, et la reconnaissance des sections syndicales d'entreprise.

- Bernadette MALLEIN (Vienne) souligne les dangers que courrent actuellement les libertés alors qu'il y a déjà tant de difficultés à faire respecter la liberté syndicale, la législation sociale et les accords. Depuis l'été 1956, le syndicalisme à VIENNE a fait capituler, grâce à la ténacité des travailleurs les patrons viennois. Mais ceux-ci ne désarment pas. En particulier pour le salaire de base et sa répercussion sur les tarifs, aucune solution n'a pu encore intervenir. Elle signale à ce sujet la Commission de Conciliation Nationale du 13 Mai qui n'a pas pu apporter de solution à leur problème car le problème salaires de base est mal posé dans les accords. Par ailleurs, la Commission de Conciliation doit être quelque chose de plus sérieux. La Secrétaire de la Commission n'avait convoqué la C.G.T. qu'à la dernière minute. Les délégués salariés devaient être à égalité avec les patrons et aucun accord ou recommandation ne devraient être fait par les membres salariés de la Commission sous l'avis du syndicat intéressé.

- Marie DUVERNAY (GRENOBLE) relate l'action menée à VAL-ISÈRE. 30 % d'augmentation des syndiqués en deux ans malgré les difficultés. Action menée sur les horaires de travail contre le licenciement des personnes âgées, pour une garantie de salaire

mensuel (28.000), adhésion depuis 1955 à une Caisse de retraite complémentaire régionale interprofessionnelle. Le syndicat est arrivé à faire supprimer des cours que la Direction avait organisé sur la simplification du travail. Les salaires moyens effectifs sont passés de 175 Frs au début 1956 à 210 Frs actuellement.

Mais les accords nationaux gênent notre action car la Direction se refuse à faire quelque chose de plus et l'absence de la C.G.T. aux discussions nous amène à demander au Congrès le retour aux discussions dans le cadre de la Convention Collective et la remise en valeur du salaire de base.

Elle proteste contre l'attitude du Secrétariat Fédéral qui en deux ans ne leur a apporté aucune aide, et tient à avoir des engagements plus sérieux pour l'avenir. Le Secrétaire Général au lieu de passer autant de temps dans les commissions devrait visiter et informer les syndicats. Le syndicalisme doit être au service des travailleurs.

Raymond VANTHOMME - ROUBAIX-TOURCOING - complète le rapport de l'activité par le résumé de l'action menée dans sa région sur de nombreux points. En face des options à prendre sur, actuellement nous devrions choisir entre une augmentation de salaire et la retraite complémentaire pour les ouvriers, il faudrait prendre d'abord la retraite complémentaire et reprendre ensuite l'action pour les salaires.

- Pascal WAGNON (PERENCHIES) donne ensuite lecture de la motion de la Commission de Jeunes et Fernand TREFLE (SENONES) de la Commission Apprentissage.

Puis Jean PERRIN (EPINAL) demande des explications sur deux points du rapport d'activités :

1°) La Réorganisation interne du Secrétariat Fédéral

2°) L'attitude de la Fédération vis-à-vis des autres centrales, F.O. en particulier
L'action commune avec F.O. gêne l'action des syndicats en province.

Il est procédé ensuite à la présentation du rapport Financier par François DECORNET, Trésorier Fédéral. Le bilan 1957 a laissé un léger excédent. Il est adopté après rapport favorable des deux Commissaires aux comptes Adrien VERKINDERE, et Marie-Louise LACOMBE.

Sont adoptées également les prévisions budgétaires pour 1958-1959, prévisions qui tiennent compte d'ailleurs des demandes faites à la C.F.T.C. par notre Fédération, dans le cadre du fonds d'équipement confédéral, ainsi que les modifications des statuts de la Caisse de Résistance.

A la reprise de la séance, Benoît MAYOUD excuse l'absence de G.LEVARD retenu à PARIS, en raison des événements, donne quelques indications nouvelles sur la situation générale dans le pays et sur la prise de position de la C.F.T.C., il propose de téléphoner à la C.F.T.C. le texte de la résolution votée par le Congrès à propos de ces événements.

On passe ensuite au rapport sur les expériences syndicales et Pierre VAUTHIER des VOSGES fait un bref exposé sur l'ensemble du rapport de propagande. Il passe ensuite la parole aux divers militants chargés de présenter les expériences régionales et locales.

Melle Charlotte GUILLAUME indique en premier lieu les conditions dans lesquelles la propagande s'est effectuée dans la Vallée du RABODEAU, l'organisation qui a fait de cette région des sections d'entreprises, et la constitution dans les entreprises des équipes de propagande, elle développe également tous les moyens qui ont été employés à la fois pour assurer une excellente administration de ces sections d'entreprise et la répartition des tâches entre les divers militants.

C'est ensuite un camarade de MOYEN MOUTIERS (Vosges) qui développe les moyens employés dans cette section pour développer également la propagande. Il fait état notamment de l'organisation de soirées populaires organisées à cet effet, la participation des jeunes à la préparation, la façon attrayante de présenter le syndicalisme à des travailleurs qui ne viendraient pas à une réunion ordinaire; il montre comment ces soirées populaires ont permis à des militants de se former à la prise de parole en public et au moyen du micro.

SANZONI de la Firme BOUSSAC de la Région Lilloise situe son entreprise montre comment la propagande a été entamée par la formation d'une équipe de militants qui développe la structure de sa section d'entreprise, les activités qu'elle déploie : organisation de la collecte, vente de journaux, utilisation des pannaux d'affichage, utilisation des moyens de formation de la C.F.T.C. Il relate les grèves auxquelles ont participé les syndiqués de l'entreprise.

GUILLEMAIN des textiles artificiels nous parle lui de la section d'entreprise Rhodiacéta-Vaise groupant 3 usines : acétate-Nylon et centre d'essais. Il parle plus particulièrement de l'usine Nylon et montre le travail qui a été effectué dans l'entreprise par la C.F.T.C.

Henri VANHOVE et Raymond VANTHOMME parlent eux de la section d'entreprise MASUREL Frères à TOURCOING. Ils soulignent les difficultés rencontrées au début dans cette entreprise où la C.G.T. d'abord F.O. ensuite avaient une influence considérable. Ils montrent comment une équipe de militants C.F.T.C. par son action constructive a pu arriver à prendre sa place dans l'usine et en quelques années, de 1953 à 1957, renverser complètement la situation au point de donner aux dernières élections du Comité d'Entreprise et des Délégués du Personnel une situation absolument prépondérante à la C.F.T.C.

Ces camarades développent également de quelle manière les militants ont travaillé pour parvenir à ces résultats, formation d'une équipe centrale, formation d'équipes d'Etablissement, surtout confiance et amitiés entre les militants.

Ets SCHEFFER (Haut-Rhin) dans le cadre du rapport des expériences syndiccales, un de nos camarades appartenant à cette entreprise d'environ 4.000 ouvriers demande à intervenir bien qu'il n'ait pas été envoyé de rapport écrit à la fédération. Ce camarade indique que la section d'entreprise chez SCHEFFER s'est constituée en 1951-52 et que l'influence de la C.F.T.C. y est maintenant de plus en plus grande. Sur 188 sièges délégués, la C.F.T.C. en détient 127.

Il souligne que les contrats établis entre les délégués, la combativité également des ouvriers dans l'entreprise ont permis d'arriver à l'établissement d'un contrat d'entreprise et à une échelle mobile des salaires qui a conduit à obtenir plus de 20 % d'augmentation depuis Janvier 1957, d'obtenir également une prime de fin d'année constituée par un double mois pour les mensuels et 7,5% du salaire annuel pour les ouvriers. Les coefficients ont été revus au sein de l'usine, d'autre part, et de plus en plus, la section d'entreprise s'efforce d'obtenir pour le plus grand nombre possible d'ouvriers le paiement au mois avec les mêmes garanties que les mensuels.

Un contrat de productivité est en voie d'élaboration et un règlement intérieur a été instruit.

Enfin, toute une organisation de formation a été mise au point sur le plan de l'entreprise en faveur des militants et avec entière liberté pour les syndicats de donner cette formation comme ils l'entendent.

A la suite de ce rapport qui ne donne pas lieu à discussion, la parole est donnée à Benoît MAYOUD pour sa réponse aux interpellateurs sur le rapport d'activité.

MAYOUD remercie d'abord les délégués qui sont intervenus. Certaines interventions portent sur des problèmes de fond, d'autres sur l'action passée de la Fédération, d'autres sur l'action future.

Il se bornera à répondre sur le rapport d'activités à V. VEROT et S. TEYSSIER qui se plaignent que les syndicats ont été insuffisamment consultés, il indique qu'à deux reprises pour les Textiles artificiels, et pour les Textiles naturels cela a été fait mais le résultat décevant. Il faudra trouver d'autres formules, poser des questions précises.

D'accord pour que le syndicalisme soit dans le pays une force égale à celle du Patronat.

C'est pour cela que nous avons développé formation et information. Nous avons fait, sur les années précédentes un réel progrès, reconnu par plusieurs délégués, Cl. FRANCOIS, - SONZONI, - en particulier.

Sur le point de l'application des accords du 9 Juin et de la déclaration au Comité Paritaire Permanent, le Secrétaire Général répondant aux divers intervenants sur ces sujets rappelle à FRATTINI que son syndicat est un des rares qui aient répondu à tous les questionnaires, et l'en félicite.

Il y a eu au Congrès d'HALLUIN un vote sur la continuation de la politique dite du 9 Juin sous certaines réserves. Il n'est pas inutile de rappeler ce qui est dit à ce sujet dans le rapport d'orientation. Les raisons pour lesquelles nous avons signé en 1953, période de chômage et de crise, les accords du 9 Juin, la possibilité que nous y avons trouvé de participer à une organisation de plus en plus paritaire de la profession. Contradictions entre accords du 9 Juin et position confédérale ? Pas du tout. Il ne s'agit nullement de régime de libre entreprise dans le sens de libéralisme total mais d'une liberté d'entreprise sous réserves, qu'elle soit au service de la communauté, et pour cela il faut nécessairement un plan établi par cette communauté, et trouver sa raison d'être dans cet esprit de service, afin de poursuivre, à travers ses fonctions économiques, une finalité sociale. Mais n'avons cessé de rappeler ces buts, et la déclaration lue du 20 Décembre à la 1ère Réunion du Comité Paritaire Permanent a été établie par la Commission Exécutive en tenant largement compte d'observations présentes par le Comité Régional des Vosges.

En particulier page 23, la déclaration indique que les patrons ne doivent pas avoir le seul souci de leur intérêt personnel et page 24 nous demandons la reconnaissance du syndicat dans l'entreprise du délégué syndical avec des possibilités d'action dans l'entreprise.

Convention Collective et décentralisations. Nous avons cherché à discuter dans le cadre de la Convention Collective et sommes intervenus auprès du Ministère du Travail à ce sujet. Mais nous avons cherché à décentraliser afin de laisser régionalement des possibilités d'action (zones, travail en équipes ouvrières d'entretien).

La Commission Nationale de Conciliation est chargée de voir si la convention et les accords nationaux ont été appliqués. Et c'est l'absence d'accords régionaux sur l'application de l'article 64 et de la charge de travail correspondant au salaire de qualification qui crée les difficultés, ainsi que l'imprécision des notions de salaire de base et salaire de garantie.

A Marie DUVERNEY il répond qu'il est d'accord pour que la Fédération ne soit pas un organisme administratif et si des visites aux syndicats n'ont pu être faites suffisamment, c'est à l'absence de temps et des moyens matériels que c'est dû. Nous avons à assumer des représentations à la Confédération au B.I.E.I.T. sur le plan international et dans les Commissions Paritaires et de Conciliation qui sont pourtant indispensables. C'est l'effectif du Secrétariat fédéral qui est suffisant.

La Fédération a cherché à former une équipe qui se réunissant pendant la semaine textile puisse assurer les représentations nécessaires. Il remercie nos camarades de B.I.E.I.T. en particulier POUSEL et GOGNON présents au Congrès pour l'aide qu'ils apportent aux militants. Pour la réorganisation du Secrétariat Fédéral, il faudra faire un choix entre l'équipement national

2 régions vont être équipées: le Nord et l'Est. Il sera envisagé ensuite à côté du Secrétariat administratif un secrétaire chargé plus spécialement de la formation et de la propagande.

En ce qui concerne les relations avec les autres Fédérations, nous sommes engagés au B.I.E.I.T. et dans les accords du 9 Juin, dans une action avec F.O. et la C.G.C. Sur le plan national, pas d'action possible entre toutes les Fédérations et l'action avec le seul C.G.T. obéissant très nettement aux mots d'ordre du parti communiste. Toute différente a pu être l'action mieux localement ou mieux régionalement où la conjoncture syndicale est variable.

Après la réponse de B.MAYOUD, une intervention est faite par Melle VEROT sur la nomination éventuelle d'un nouveau secrétaire fédéral administratif.

"Une discussion s'ouvre à ce sujet, des interventions diverses ont lieu de la part d'un certain nombre de congressistes portant notamment sur la façon dont sera désigné le futur secrétaire administratif, l'autorité qu'il détiendra au point de vue de la représentation de la fédération et sur le point de savoir également s'il sera ou non élu par le congrès ?

Cette dernière éventualité est d'ailleurs très vite abandonnée et la discussion elle-même n'aboutit à aucun résultat concret, sauf que le bureau devra choisir de préférence un militant.

À la fin de cette première journée de congrès fédéral il est donné lecture du résultat du vote pour l'adoption du rapport d'activité. Sur 258 mandats représentés il y a eu 258 votants dont 198 pour et 60 contre.

SAMEDI 17 MAI

SECONDE ASSEMBLEE PLEINIERE

Le Samedi 17 Mai à 9 heures, la deuxième séance plénière du Congrès est ouverte sous la présidence de Gilbert RYON et Benoît MAYOUD présente le rapport d'orientation fédérale.

La discussion est ensuite ouverte. Les militants qui interviennent sont :

ROUMEZIN (LAMASTRE) s'étonne que le rapport soit muet dans le chapitre " Syndicalisme et Politique " en ce qui concerne le problème algérien, alors qu'il est si important actuellement et que la C.F.T.C. suit ce problème.

Il trouve ensuite que le maintien du C final dans le titre fédéral est un grave inconvénient pour sa région et dépose une motion demandant la suppression de la lettre.

Jean FRATTINI (DARNIEULLES) apporte quelques suggestions émises par son syndicat dans sa réponse au 4ème questionnaire.

Notre syndicalisme n'est pas confessionnel et défend tous les travailleurs. Nous devons nous concentrer vers une économie de besoins et de services pour les travailleurs.

Pour que notre syndicalisme soit valable il ne faut pas que la tête soit plus grosse que le corps. Il faut renforcer notre syndicalisme à la base.

HUG Daniel (MOYEN MOUTIERS) regrette que le rapport ne soit pas très clair, et que l'on voit pas bien où l'on va. Une lacune importante les moyens d'orientation vis-à-vis des travailleurs. Il faut avoir ces positions précises nettes et aider les syndicats de base - développer les liaisons entre les travailleurs et la tête. Il demande des précisions sur le financement futur du B.I.E.I.T. qui doit venir des pouvoirs publics.

Charlotte GUILLAUME (SENONES) insiste sur les points : action, organisation, propagande. Elle demande de préciser la position fédérale du sujet de l'unité d'action. Il faudrait coordonner toutes les positions, agir en liaison avec les syndicats, préparer les réunions périodiques avec les syndicats et unions locales. Mettre plus d'articles textiles sur "Syndicalisme", voir un bulletin avec dessus pour la propagande. Enfin organiser sérieusement les branches teinture par exemple.

G. DELORME (IZIEUX) parle surtout au nom des tonturiers, et regrette le manque d'organisation pour cette branche à l'échelon national et régional (LYON). Cette organisation doit se faire aussi pour les usines du trust Gillet.

Germaine ORIOL (ST. JULIEN MOLIN MOLETTE) demande au nom de son syndicat l'application stricte de la législation sur les 40 heures, l'abaissement de l'âge de la retraite, cette retraite était au minimum égale au S.M.I.G. et le maintien de la discussion des salaires à l'échelon national avec extension plus rapide des accords de salaires.

TRESCH (Ht. Rhin) déclare que le maintien des accords du 9 Juin doit être conditionné non seulement par la reconnaissance des délégués syndicaux, mais aussi par la révision de la Convention Collective.

Là où rien ne peut être obtenu, il faut dénoncer les accords et engager les discussions régionalement pour revenir ensuite sur le plan national. conteste le point de vie fédéral déclarant que la grève générale contre un gouvernement prend un caractère insurrectionnel. Une grève générale peut et doit soutenir un gouvernement à forme démocratique.

Michel COLIN (MOYEN MOUTIER) est étonné que le rapport d'orientation ne parle pas de l'organisation des branches teinture, en particulier et demande la création de commissions de branche. Il faudrait aussi revoir les statuts fédéraux et permettre le vote à ceux qui ne cotisent pas à la Caisse de Résistance.

François (TOURCOING) approuve le rapport d'orientation. Il demande cependant que dans l'orientation économique à long terme, le rapport soit perfectionné dans ses indications et que soit établi un véritable statut de l'entreprise avec garanties d'emploi pour le personnel et sanctions de la profession à l'égard des chefs d'entreprise qui violeraient la législation sociale.

VANHOVE (ROUBAIX-TOURCOING) estime que la politique sociale menée dans le cadre des accords du 9 Juin a été payante pour les travailleurs du Textile et qu'il faut poursuivre dans cette voie. Il demande que les travailleurs par le canal de leur syndicat soient tenus au courant des possibilités comme des difficultés économiques du textile afin qu'ils puissent juger. Il faut que la Fédération soit informée et informer sur les progrès réels de la Productivité et qu'elle suive par comparaison les salaires réels.

Raymond VANTHOMIE (ROUBAIX) attire l'attention sur certains points le rapport qu'il approuve pour le compléter. Nous avons à faire à une vieille industrie qui se rénove petit à petit sans éclat.

La profession emploie beaucoup de femmes et de jeunes filles. Notre tâche doit être de dégager un élite plus nombreux et plus valable. Conventions et accords nationaux ont l'avantage de pouvoir être étendus à tous. Ils ont l'inconvénient de freiner les patrons qui ne font rien de plus, même s'ils le peuvent.

Cet inconvénient disparaît quand il y a un syndicat fort par le nombre et la valeur des militants.

Marie DUVEENAY (GRENOBLE) approuve les revendications présentes mais n'est pas d'accord sur la ligne directrice. Il faut cesser les discussions dans le cadre du 9 Juin et prendre le cadre de la Convention Collective.

Il faut intensifier l'aide aux syndicats mettre en place des responsables de branche.

Pas d'accord sur l'action générale préconisée. Il faut réclamer l'arrêt de la guerre d'Algérie.

G. TRICOIRE (CHOLET) est d'accord avec les observations de FRATTINI, et demande que l'orientation de la Fédération soit axée surtout vers la masse. Il demande un journal sur les problèmes actuels politiques et économiques, est étonné que la Fédération de parle pas de l'Algérie et est d'accord avec ROUMEZIN pour la suppression du mot "chrétien".

A. ABRIAL (FIRMINY) trouve les rapports trop superficiels et l'orientation trop vaguë. Elle cite des faits de sa région S.M.I.G. non appliquée, heures supplémentaires non majorées, chômage menacent ayant pour cause la guerre d'Algérie dont on ne parle pas dans le rapport. Il faut dénoncer les accords du 9 Juin, faire l'unité syndicale par la formation des militants. Elle insiste sur l'indépendance du syndicalisme vis-à-vis des forces collectives.

Après la discussion, Benoît MAYOUD répond aux interpellateurs à ROUMEZIN et à TRICOIRE, il répond que le titre de la C.F.T.C. et de la Fédération étant dans les statuts, leur demande de changer, ce titre est actuellement inacceptable, elle ne pourrait être discutée qu'après une demande de la réforme des statuts faite pour le prochain congrès.

A FRATTINI, il indique qu'il est d'accord avec lui pour reconnaître que le syndicalisme doit se développer à la base, mais il insiste fortement sur la formation de militants, absolument indispensable pour réaliser ce développement.

Il se déclare également d'accord avec Charlotte GUILLAUME pour dire que le financement d'un organisme comme le B.I.E.I.T. ne doit pas être une gêne pour nos organisations syndicales et que la forme de ce financement doit préserver totalement notre indépendance.

Concernant l'intervention faite par un camarade de chez GILLET-TAHON, il est bien d'accord pour souhaiter, comme lui, des liaisons plus étroites entre les différentes usines de ce groupe industriel très important et pense que sur ce dernier point il y a aussi un problème qui est posé, celui de l'organisation des régions.

A FRESCHE, MAYOUD souligne qu'il y a une difficulté bien grande à dénoncer publiquement et simplement la convention collective et les accords signés, car ceci ne répond pas pour autant le problème des rapports intersyndicaux, de même en ce qui concerne les accords du 9 Juin et les accords nationaux qui en découlent, il ne suffit pas de dire qu'on n'en veut pas, car dans beaucoup de cas s'il n'y avait pas eu l'accord national, il n'y aurait pas non plus de contacts locaux ou régionaux, les accords nationaux d'abord ont été la plupart du temps la meilleure façon de faire progresser les régions défavorisées au point de vue force syndicale et au point de vue conditions de travail.

Relativement aux problèmes soulevés par nos camarades de ROUBAIX-TOURCOING, Cl. FRANCOIS, H. VANHOVE et R. VANTHOMME, il pense que ces problèmes ont une grande importance et que le prochain bureau fédéral qui sera élu aura à les étudier.

Il précise à Melle DUVERNAY le rôle que le Comité paritaire permanent institué dans l'industrie Textile par les accords de Novembre 1957 est appelé à jouer.

Il est d'accord également avec TRICOIRE pour penser qu'il faut éveiller les travailleurs aux questions économiques et professionnelles par un souci plus grand de formation des militants.

Enfin il répond à Melle ABPIAL qu'il ne faut pas trop souhaiter se hâter de prendre des positions nettes et toutes faites sur les importants problèmes politiques du moment. Il croit d'ailleurs que, quel que soit le Gouvernement que la France se donnera demain, ce Gouvernement aura besoin pour agir efficacement des pouvoirs spéciaux que sollicite du Parlement le Gouvernement actuel.

Après cette réponse du rapporteur, il est procédé à un double vote, d'abord pour le rapport d'orientation et en second pour l'élection des membres du Bureau Confédéral.

En ce qui concerne cette dernière élection, le Congrès à la demande de MAYOUD, donne son accord pour que, en cas de démission ou de départ d'un membre du bureau Fédéral élu, avant le congrès prochain, ce membre soit remplacé par le candidat non élu suivant immédiatement dans l'ordre des voix obtenues.

Il est précisé également pour le vote lui-même que pour qu'un bulletin soit considéré comme valable, il faut que ce bulletin comporte exactement 15 noms.

Le vote sur le rapport d'orientation effectué, les résultats en sont donnés au Congrès, et ce rapport est adopté par 144 mandats contre 73 et 42 abstentions.

Le résultat des élections au Bureau Fédéral est le suivant :

Sont élus :

- BLATTES	Achille	5231	voix
- BOUTE	Louis	10217	"
- BUTET	Anna	2252	"
- DECORNET	François	12185	"
- FRATTINI	Jean	11178	"
- LEHMANN	Marcel	9218	"
- LINOSSIER	Marie	13182	"
- MAYOUD	Benoit	7225	"
- MICHEL	Joseph	4231	"
- ROUMEZIN	Régis	15177	"
- RYON	Gilbert	1259	"
- TRAWALTER	François	11212	"
- TRESCH	Jean-Pierre	8219	"
- TRICOIRE	Georges	6226	"
- VAUTHIER	Pierre	36232	"

A la reprise de la séance, Gilbert RYON qui préside, donne connaissance de la composition du nouveau Bureau qui vient de se réunir, et la répartition des responsabilités.

Président :	Gilbert RYON
Vices-Présidents:	Anna BUTET et FRATTINI Jean
Secrétaires:	MAYOUD Jean-Benoît
Adjoints :	VAUTHIER Pierre, et TRESCH Jean.
Trésorier :	DECORNET François

Ces membres forment la Commission Exécutive fédérale.

Il est procédé ensuite à la discussion du projet de résolution générale. Après quelques modifications adoptées à la grande majorité des participants, un vote intervient sur un amendement présenté par les Syndicats de Drôme, Ardèche, VIENNE, ST. ETIENNE, le CHAMBON, CHOLET, GRENOBLE, et demandent le rejet des accords du 9 Juin.

Cet amendement est repoussé par 159 voix contre 64 et 36 abstentions.

Sont également adoptées ensuite, les résolutions présentées par les commissions :

- jeunes travailleurs
- problèmes économiques
- féminine de la propagande, de l'apprentissage.

Une motion sur la libre entreprise présentée par le Syndicat du Haut-Rhin, après explication du Secrétaire Général, a été sur le sens de certains passages de la résolution générale retirée.

La résolution générale est ensuite adoptée par 190 voix contre 67 et 2 bulletins nuls.

C'est enfin que notre ami René DAWANT, de VERVIEN qui, au nom de la Fédération Internationale des Syndicats Chrétiens du Textile apporta avec le salut de l'un et de l'autre, et tout en situant l'ampleur des problèmes qui se posent à nous et la nécessité de plus en plus grande d'élargir son horizon au-delà des frontières qui devront s'abaisser sur, avec humour et finesse, tirer d'une façon excellente, les conclusions de ce Congrès sous les applaudissements unanimes.

RESOLUTION

ADOPTÉE PAR LE

31^e CONGRÈS FÉDÉRAL

R E S O L U T I O N G E N E R A L E

adoptée par le 31ème Congrès de la FEDERATION FRANCAISE
des SYNDICATS CHRETIENS DU TEXTILE
à BIERVILLE le 17 MAI 1958

Les délégués des syndicats adhérents à la Fédération Française des Syndicats Chrétiens de l'Industrie Textile, réunis à BIERVILLE les 16 et 17 Mai 1958, adressent leur fraternel salut à tous les travailleurs, et en particulier à ceux du TEXTILE.

S I T U A T I O N G E N E R A L E

Légitimement inquiété par les évènements graves que notre pays traverse actuellement et pour les dangers que court le régime républicain, le Congrès approuve totalement les positions prises par la C.F.T.C. face aux évènements actuels et aux problèmes algériens.

Réaffirme son attachement au régime républicain seul garant des libertés.

Déclare que les militants C.F.T.C. se tiennent prêts à répondre aux consignes de leur Confédération.

Demande à tous les adhérents du Textile un respect total de la discipline, et le refus de tous mots d'ordre n'émanant pas de la C.F.T.C.

S I T U A T I O N P R O F E S S I O N N E L L E

Considérant l'évolution de la situation économique et sociale au cours de ces deux dernières années,

Le Congrès précise ses positions dans les domaines suivants :

A C C O R D D U 9 J U I N 1 9 5 3

Dénonçant vigoureusement le fait qu'un grand nombre d'employeurs appliquent les accords du 9 Juin 1953 dans un sens rescritif et unilatéral au sein des entreprises, le Congrès décide que tout déclaration d'intention qui ne serait pas suivie d'actes, impliquerait la révision de notre position à l'égard desdits accords.

.../

Conditionne le maintien des accords du 9 Juin par l'obtention de la reconnaissance des sections d'entreprises et de délégués syndicaux, ainsi que par une amélioration valable de la Convention Collective.

En tout état de cause des aménagements notables devraient être obtenus dans le délai d'un an par le nouveau Bureau Fédéral.

Au cas contraire, une révision de notre position devrait être envisagée par le Bureau Fédéral.

S A L A I R E S

Considérant la hausse importante du coût de la vie depuis 2 ans, et constatant la diminution du pouvoir d'achat des travailleurs,

Le Congrès réclame :

- a) - La discussion des salaires dans le cadre de la Convention Collective avec la reprise de la notion du salaire de qualification
- b) - L'institution d'une double échelle mobile des salaires, basée sur la hausse du coût de la vie, déterminée par les budgets types des organisations syndicales et familiales et sur les bénéfices réalisés par la Productivité.
- c) - La suppression progressive des zones de salaires
- d) - La révision des coefficients
- e) - Le salaire mensuel garanti.

Le Congrès demande :

A - La modification de l'article 64 de la Convention Collective de façon à préciser la notion de rendement normal, et à interdire toute possibilité de cadence inhumaine de travail.

B - L'étude et la mise en application d'un accord assurant la liaison du salaire et de la charge de travail.

R E T R A I T E S E T A L L O C A T I O N S F A M I L I A L E S

Considérant que les vieux travailleurs et les familles subissent la baisse du pouvoir d'achat plus durement que les salariés,

Le Congrès réclame;

La revalorisation des rentes et pensions

l'Institution rapide d'une Retraite Complémentaire obligatoire pour tous les salariés et anciens salariés du Textile, avec garantie interprofessionnelle valable.

- la définition des activités pénibles donnant droit à une retraite anticipée.
- le relèvement de 20 % des prestations familiales, et leur indexation sur le S.M.I.G.

REFORME des CIRCUITS de DISTRIBUTION

L'action pour réparer les pertes de pouvoir d'achat subies par les travailleurs doit également porter dans le domaine des prix.

C'est pourquoi le Congrès insiste à nouveau sur la nécessité d'une réforme des circuits de distribution, particulièrement pour la plupart des produits alimentaires, car ce sont eux qui ont subi les plus fortes augmentations, et que leurs conséquences se font durement sentir dans les budgets ouvriers.

DEFENSE des MILITANTS SYNDICUX

Face aux difficultés de tous ordres auxquelles les militants ouvriers se heurtent dans certaines entreprises.

- déclassement, vexations, et même licenciements.

Le Congrès proteste contre ces atteintes à la liberté syndicale.

Il prend acte du dépôt d'une proposition de loi destinée à renforcer la protection des militants syndicaux et demande à la Confédération de poursuivre son action pour la faire aboutir à bref délai.

Dans l'attente, il demande à la Fédération de poursuivre les discussions avec les autres organisations syndicale, et l'Union textile, de façon à compléter la Convention Collective par un chapitre assurant la protection des militants.

FACE A LA CRISE ECONOMIQUE QUI MENACE

Enregistrant les signes avant courreurs d'une crise économique probable

Le Congrès attire l'attention des Pouvoirs Publics sur les risques de chômage provoquée par certaines réductions de crédit, réduction d'importation et par la baisse du pouvoir d'achat des travailleurs se répercutant immédiatement sur leurs achats d'articles textiles.

Il demande aux Pouvoirs Publics et à la profession de prendre toutes mesures susceptibles d'éviter une crise, et d'associer les organisations syndicales de façon à assurer le plein emploi.

- d'assurer le maintien du pouvoir d'achat en cas de chômage,
- le reclassement préalable de travailleurs avant tout licenciement, et le paiement d'indemnités de licenciement compensant la perte des avantages acquis dans l'entreprise.

ORIENTATION ECONOMIQUE A LONG TERME

- Nous voulons une économie de besoins et de service où l'homme est l'élément essentiel de la production dont il est à la fois la cause et le but.
- et excluant le régime capitaliste et toute solution totalitaire.
- Nous pensons que seule une planification souple de l'économie à l'échelon national décentralisée par région et par branche peut garantir la prospérité future.
- Planification où les travailleurs auront un rôle d'orientation de contrôle et de gestion à tous les échelons.

MARCHE COMMUN

PRENANT ACTE de la création du Marché Commun, le CONGRES mandate la FEDERATION pour continuer à travailler avec les Fédérations Textiles des autres pays membres de façon à coordonner l'action ouvrière dans les 6 pays en vue de promouvoir une politique économique et sociale tendant à uniformiser les conditions de travail et de salaire, en les alignant sur les législations sociales des pays les plus favorisés.

POUR ASSURER le plein emploi des travailleurs du Textile Français dans le cadre du marché commun, le CONGRES renouvelle les positions adoptées en 1956 concernant les questions économiques et tendant en particulier à :

- une baisse des coûts de production par la rationalisation des fabrications des entreprises se spécialisant chacune dans un nombre limité de produits, évitant les dépenses inutiles provoquées par la dispersion des fabrications.
- une meilleure direction de certaines entreprises en exigeant de ceux qui sont appelés à les gouverner, qu'ils fassent la preuve de leur capacité avant d'être admis à exercer leurs fonctions (le fils d'un médecin ou d'un notaire ne peut succéder à son père, que s'il subit avec succès les examens correspondants).

LES TRAVAILLEURS DU TEXTILE EXIGENT que des garanties équivalentes soient demandées à leurs employeurs, car en définitive c'est leur emploi et leur pouvoir d'achat qui sont en jeu.

LA REALISATION de ce programme nécessite un syndicalisme fort.

- par son organisation
- par le nombre et la valeur de ses militants
- par le nombre de syndiqués.

A cet effet, le CONGRES enregistre avec satisfaction la création de la FEDERATION GENERALE DES SYNDICATS CHRETIENS DE L'INDUSTRIE TEXTILE et la collaboration des Cadres et mensuels C.F.T.C. du Textile à l'action syndicale ouvrière.

LE CONGRES se sépare en réaffirmant son attachement à la C.F.T.C. et appelle tous les Travailleurs du TEXTILE à rejoindre ses rangs pour :

- l'amélioration de leurs conditions de vie,
 - une véritable promotion ouvrière,
 - la paix entre les hommes et les nations.
-

~~SECRET~~ RESOLUTION DE LA COMMISSION FEMININE

La COMMISSION FEMININE après une large discussion a jugé indispensable de faire connaître, ses réactions devant les répercussions des conditions de travail actuelles, sur la santé et le vie même des femmes à leur foyer.

Il n'est certainement pas possible au plan fédéral de traiter des points particuliers, mais nous avons tracé les plus importants qui nous préoccupent.

PLAN DES ENTREPRISES, les cadences de travail qui sont de plus en plus anormales, nous savons qu'elles le sont pour tous, mais en particulier pour les femmes qui ont une double journée à faire, c'est à dire, le travail à l'usine et à la maison.

Nous savons également que certains postes tels que :

- repassage sur presse dans les blanchisseries
- les filatures au mouille
- les conditionnements

söit disant modernes qui imposent souvent chaleur et humidité malsaines etc... le travail debout, les équipes sans repos, l'éloignement du domicile sont pour nous des problèmes importants qui méritent d'être pris en considération.

NOUS DEMANDONS que l'on tienne davantage compte de la valeur humaine de la femme qui à nos yeux a plus d'importance que tout le matériel aussi cher soit-il ?

Nous demandons également l'abaissement de l'âge de la retraite pour les femmes à 60 ans.

NOUS CONSTATONS que les horaires de travail en double équipe et de nuit causent de plus en plus le déséquilibre de certains foyers dont la femme est la première à souffrir.

NOUS DEMANDONS à TOUTES nos CAMARADES MILITANTES de ne pas laisser de côté ces problèmes qui ont leur importance et que nous devons ensemble CHERCHER à les SOLUTIONNER.

MOTION " APPRENTISSAGE DES JEUNES TRAVAILLEURS "

Après étude des problèmes d'apprentissage qui se posent aux jeunes Travailleurs de l'Industrie Textile la commission des jeunes et de l'apprentissage,

CONSTATE que dans de nombreuses entreprises l'apprentissage est inexistant et que les jeunes sont considérés comme les instruments de la production dès leur entrée dans les entreprises.

CONSTATE également que là où il existe il est sous direction patronale avec formation purement technique sans préoccupation de l'épanouissement humain des jeunes travailleurs.

ESTIME qu'un temps d'apprentissage est nécessaire à tous les jeunes travailleurs sortant des écoles primaires et qu'il ne doit pas uniquement être axé sur un plan technique mais doit permettre aux jeunes une ouverture sur toute la vie ouvrière.

DEMANDE la création de centres d'apprentissage polyvalents gérés paritairement, en vue d'assurer la formation professionnelle et générale de tous les jeunes sans exception, quelles que soient leurs possibilités intellectuelles et sans discrimination à cet égard par conséquent pour être complète et approfondie cette période d'apprentissage s'étage sur une durée minima de deux années consécutives.

SOUHAITE que la réforme scolaire envisagée prépare les jeunes de 14 à 16 ans à leur entrée dans le monde du travail par une formation civique et sur les problèmes professionnels et de politique économique.

RESOLUTION DE LA COMMISSION ECONOMIQUE

" Etant donné l'importance de plus en plus grande des problèmes économiques sur la situation des travailleurs

La Commission insiste pour le développement d'une formation économique adaptée au niveau des travailleurs dans leurs entreprises.

La Commission Economique Fédérale doit être responsable de la formation et de l'information économique Töxtile nécessaire aux militants en liaison avec la Commission Correspondante Confédérale et le B.I.E.I.T. ainsi que la Fédération Internationale.

Cette formation et cette information doivent être effectuées en vue :

- 1°) DE PERMETTRE aux délégués des Comités d'Entreprise de pouvoir intervenir efficacement dans l'entreprise, OBTENIR et UTILISER les renseignements que devraient leur fournir les Directions et répondre aux arguments patronaux.
- 2°) DE FACILITER à l'échelon Fédéral, la constitution d'une documentation économique par entreprise et par branches professionnelles, documentation qui pourra, d'une part être fournie aux militants de base, d'autre part être utilisée lors des discussions avec les organisations patronales ou les Pouvoirs Publics, tant nationallement qu'internationalement.

LA COMMISSION ECONOMIQUE FEDÉRALE devra faire un schéma du minimum de renseignements indispensables qui devraient être fournis par les sections d'entreprises aux syndicats locaux lesquels devraient constituer des commissions Economiques en liaison avec la Commission Economique Fédérale.

" Par ailleurs, soit par voie d'accords professionnels, soit par voie légale il faudrait obtenir, avec le développement des possibilités d'information de Comités d'Entreprise, le temps nécessaire pour la formation économique des délégués pendant les heures de travail.

COMMISSION JEUNES ET D'APPRENTISSAGE

Après l'étude des problèmes généraux qui se posent aux jeunes dans l'Industrie Textile,

CONSTATE

- 1° - le nombre important de jeunes travaillant dans l'industrie textile et l'existence de problèmes qui leur sont particuliers, comme l'apprentissage, les loisirs, les conditions de travail etc...
- 2° - l'ignorance de ces problèmes par de nombreux délégués adultes
- 3° - le paternalisme exercé sur les jeunes par de nombreux chefs d'entreprises, par l'intermédiaire des sociétés de sports, centres culturels ou sociaux etc..
- 4° - la répercussion de cet esprit au sein même de certains Comités d'Entreprises qui prennent en charge toute organisation des activités de jeunes, ne laissant à ceux-ci aucune initiative ni responsabilité.
- 5° - que cet esprit a comme résultat de développement de l'individualisme et la coupure totale d'avec l'action syndicale.
- 6° - que si la loi "A travail égal, salaire égal" est respecté, il existe de danger de charges de travail trop lourdes.
- 7° - que ce sont chez les jeunes d'aujourd'hui que se trouvent les militants de demain.

ESTIME

- a) que les jeunes ne sont réellement intéressés à une action que par des contacts personnels entre jeunes, sur des sujets précis concernant leurs problèmes et dans la mesure où ils ont conscience d'avoir l'initiative et la responsabilité de leur action.
- b) que l'accueil de jeunes arrivant dans les ateliers devrait être pris en charge par les délégués ouvriers.

S'ELEVE

- I) contre la pratique trop fréquente des heures supplémentaires pour les moins de 18 ans particulièrement ceux et celles travaillant en équipe. Un horaire trop élevé pouvant que nuire à leur épanouissement physique et moral.

.../

2) Contre la pratique des abattements d'âge pour les jeunes dont le travail est lié à un rythme de production

EN CONSEQUENCE, la COMMISSION JEUNES demande à tous les Syndicats et Sections d'entreprises d'accorder une place très large aux jeunes dans la vie syndicale.

Demande

- de promouvoir l'institution du délégué des jeunes dans toutes les entreprises, où ceux-ci sont assez nombreux et leur représentation au sein des comités d'entreprises
- la formation de commissions de jeunes dans tous les syndicats et sections d'entreprises
- la suppression des heures supplémentaires pour les moins de 18 ans.

La commission espère que les Syndicats et la Fédération feront un effort en ce sens et que des résultats positifs seront enregistrés au prochain congrès.

"RESOLUTION "COMMISSION PROPAGANDE"

LE CONGRES CONSTATE :

Que les bulletins actuels de la Fédérations ne sont pas suffisamment accrochants.

Que des syndicats ont organisé de là "Propagande" mais que celle-ci n'est pas suffisamment connue et utilisée ailleurs.

Que la presse Confédérale parle très peu du Textile.

Que les syndicats de base manquent de moyens de propagande.

ENREGISTRE AVEC SATISFACTION

La parution de la brochure " Travailleur tu n'es pas syndiqué"

Qu'elle donne satisfaction aux syndicats l'ayant expérimentée.

SOUHAITE

Que cette brochure soit utilisée par tous les syndicats textile.

DEMANDE

Que les bulletins soient diffusés très largement auprès des militants et leur donnent une formation et servent d'outils de travail.

Que les moyens soient mis à la disposition des syndicats qui démarrent, (dossiers, documents, et références).

Que les expériences des syndicats de base soient répercutées à l'ensemble des syndicats Textile.

Que la Fédération s'inquiète d'une participation professionnelle aux journaux confédéraux.

EMET LE VOEU

Que la Confédération mette à la disposition des syndicats des moyens nouveaux de propagande (film ouvriers, et d'actualité d'action syndicale)

Accords
et discussions

regionales

ACCORD du 15 MAI 1958
concernant les Réunions Syndicales mensuelles
des Représenants du Personnel

Entre - le SYNDICAT PATRONAL TEXTILE DE LA VALLEE DE LA LYS, représenté par son Président Monsieur Philippe REMBRY

- l'UNION des SYNDICATS LIBRES (C.F.T.C.) d'HALLUIN; BOUSBECQUE, WERVICQ, COMINES, représentée par son Secrétaire, Monsieur André VERKINDERE

- le SYNDICAT OUVRIER du TEXTILE (C.G.T.) d'HALLUIN et environs, représenté par son Secrétaire, Monsieur Paul VERHEU,

il a été convenu ce qui suit :

Art.1er - Les Délégués et les membres du Comité d'Entreprise, titulaires ou suppléants, sont autorisés à assister chaque mois à une réunion organisée spécialement à leur intention par le Syndicat qui a présenté leur candidature aux fonctions qu'ils occupent.

Art.2. - Lorsqu'ces réunions ont lieu pendant les heures de travail, un temps forfaitaire de 3 heures, couvrant à la fois les temps de route et de réunion, sera payé par l'employeur comme temps de travail effectif (c'est-à-dire au salaire moyen de l'intéressé, toutes primes comprises).

En cas de travail en équipe, les intéressés percevront au taux normal sans majoration, la rémunération de ces 3 heures, en sus de leur salaire hebdomadaire, lorsque la réunion d'information aura lieu en dehors de leurs heures de travail et pendant le temps de travail d'une autre équipe.

Art.3. - Pour les Délégués titulaires et les membres titulaires du Comité d'Entreprises ces heures entreront en déduction du crédit qui leur est alloué pour l'exercice de leurs fonctions.

Art. 4 - Les autorisations d'absence devront être demandées aux Employeurs, 3 jours au moins avant la Réunion, par présentation de la convention émanant du Syndicat qui l'organise, afin que toutes dispositions puissent être prises pour que l'absence des intéressés apporte le minimum de gêne au bon fonctionnement de leur service.

Art.5 - Les intéressés devront fournir à leur Employeur une attestation délivrée par leur Syndicat, constatant leur participation effective à toute la durée de la Réunion.

Art. 6 - Le présent Accord est applicable à partir du 1er JUIN 1958

Art. 7 - Il sera déposé au Conseil de Prud'hommes d'Halluin.

Fait à HALLUIN, le 15 MAI 1958

Pour le Syndicat Patronal

Pour la C.F.T.C.

Pour la C.G.T.

P. REMBRY

A. VERKINDERE

P. VERHEU

PROCES-VERBAL DE LA REUNION PARITAIRe DU 8 AVRIL 1958

Une réunion paritaire a eu lieu à EPINAL, le Mardi 8 Avril à 15 heures, entre les représentants du Syndicat Cotonnier de l'Est et les représentants de l'Union Régionale C.F.T.C. de l'Union départementale F.O., de l'Union Syndicale des Agents de Maîtrise du Textile de l'Est.

Au cours de cette réunion, a été examiné le barème régional établi en application de l'accord de salaires du 20 Mars 1958.

Après échange de vue sur les questions à l'ordre du jour, il a été convenu ce qui suit :

"En cas de travail par équipes successives d'au moins 7 h "continues par poste, chaque ouvrier ou ouvrière aura droit à 20 minutes de repos." L'organisation de ce repos fera l'objet d'un accord par entreprise ou par atelier, elle ne devra en aucun cas entraîner une perte de salaire et n'implique pas nécessairement un arrêt des machines.

"A l'issue d'une période de 6 mois, la Commission paritaire sera réunie pour examiner les résultats pratiques d'application."

Une majoration d'indemnité de panier en cas de travail en équipes a été demandée par les organisations ouvrières présentes. Une réponse sera donnée par le Syndicat Cotonnier de l'Est dans le délai d'un mois. Depuis 70 francs à partir du 1er Juin.

En ce qui concerne le problème des charges de travail, les Organisations présentes prendront contact d'une part avec l'Union Textile, d'autre part, avec le B.I.E.I.T.

Le Syndicat Cotonnier de l'Est

L'Union Régionale C.F.T.C.

L'Union départementale F.O.

L'Union Syndicale des Agents de Maîtrise du Textile de l'Est

7
COMITE REGIONAL TEXTILE C.F.T.C.

12, rue Saint-Polycarpe - LYON

ACCORDS SOIERIES (FABRICANTS)

ACCORD DU 28 MARS 1958 RELATIF AU TRAVAIL EN DOUBLE EQUIPE DANS LES TISSAGES DE SOIERIES

En cas de travail en deux équipes successives de huit heures continues par poste ou d'un horaire hebdomadaire de quarante heures par équipe chaque membre du personnel aura droit à vingt minutes ininterrompues de repos.

Pour les qualités de velours où l'arrêt des métiers à tisser risque de provoquer un défaut susceptible de nuire à l'aspect du tissu, les métiers pourront être maintenus en marche. Les ouvriers ou ouvrières affectés à ces machines prendront leur temps de repos individuellement, la surveillance des métiers pendant leur absence étant assurée par le personnel voisin ou de toute autre façon. Dans ce cas la répartition des repos pourra s'étendre sur une durée maxima de deux heures.

Les vingt minutes de repos seront indemnisées sur la base du salaire horaire de qualification, ou, sur la base du salaire minimum textile ou du salaire minimum interprofessionnel garanti, dans les cas où ceux-ci leur seraient supérieurs. Cet arrêt n'aura pas d'influence sur la rémunération du personnel mensuel.

Dans les entreprises où existent des avantages supérieurs à ceux du présent accord ceux-ci devront être maintenus.

Le présent accord prendra effet à compter du 14 Avril 1958 ou à compter du premier jour de la quatorzaine de paye débutant après cette date.

FAIT A LYON, le 28 MARS 1958

SYNDICATS DES FABRICANTS DE SOIERIES
ET TISSUS DE LYON

C.F.T.C. ET C.G.T.

Le 28 MARS 1958

Accord sur la classification des postes suivants

Caneteuse sur chantier automatique	130
Aide-encolleur	149
Encolleur machine	169
si cet ouvrier a la responsabilité complète de l'encollage et de la colle, un nombre de points supplémentaires lui sera attribué après accord avec la Direction de l'entreprise.	
Névetier n'ayant pas les fonctions de gareur mais capable de travailler sur machine à rectifier les navettes	185
Entreteneur de chantier effectuant les réglages et l'entretien courant des machines	185
Peignier d'entretien n'ayant pas les fonctions de gareur capable d'assurer les répartitions habituelles et le retêtage des peignes	190

Postes réservés :

Noeuse machine	
La délégation ouvrière demande 160 et la Délégation Patronale n'accepte que :	150
Ondisseur grande vitesse	
La délégation ouvrière demande 155 et la délégation patronale n'accepte que :	150

- ZONES DE SALAIRES

Abattements actuels par rapport à PARIS	Proposition d'abattement par rapport à LYON	Nouveaux abattements par rapport à PARIS
7 & 8 %	2 %	6,9 %
10 %	4 %	8,8 %
12 %	5 %	9,75 %
15 %	8 %	12,6 %
18 & 20 %	10 %	14,5 %

UNION REGIONALE TEXTILE C.F.T.C.
Correspondance: 78, rue G.Desmettre HALLUIN

REUNION REGIONALE D'ETUDE D'OUVRIERS D'ENTRETIEN DU 19 AVRIL 1958

Présents :

VANTOMME Raymond - Mécanicien - 133, Rue du Drönckaert RONCQ-Ets MASUREL TOURCOING
DUTESTE Gérard - Corroyeur - 58, rue J.Cartier, TOURCOING " "
WAGNON Pascal - Electricien - 62, Av. de Kemmel PERENCHIES- Ets AGACHE, PERENCHIES
D'HOOREN Jacques - 4, Canton de l'Hôtel de ville LOMME-le-BLANC à
C° LILLE
DHAENNENS Jean - Mécanicien - 416, Av de Dunkerque LAMBERSART-Ets CREPY, LAMBERSART
RYON Gilbert - Dessinateur - 125, rue A.Pottier " " " "
MORTIER Jules - C.de Mécanique - 231 rue de Lille RONCQ
SURANTYN Lucien - Mécanicien - 162, Av Linné ROUBAIX
PARENT Michel - Mécanicien - 28, rue des Hautes Voies MARCQ-enBAROEUL-Boussac-la
Madeleine
SONZOGNY Milos - Mécanicien - 57, rue A.Bompain, MARCQ-en-BAROEUL "
DUFERMONT Julien Chaf. Chaudière-rue Faidherbe Maisons Dufour, 16 HELLEMES, Ets DUFOUR
JOYE Emile - Mécanicien, 88, Av de Kemmel PERENCHIES-Ets AGACHE, PERENCHIES

Excusé : BONTE Gaston - Menuisier 32, rue du Ml.Foch ST.ANDRE-Ets LEMAIRE-DI STOMBES.

Les classifications des ouvriers d'entretien ont été revues, et les participants se sont mis d'accord sur le projet remanié ci-joint.

Les arguments à développer près des employeurs seront les suivants :

- a) Les techniques ont évolué depuis 1945, les classifications doivent donc être revues en particulier la qualité et la technicité du travail de l'ouvrier d'entretien sont de plus en plus poussées et nécessitent une revalorisation des coefficients.
- b) Le travail de l'ouvrier d'entretien nécessite un apprentissage plus long et des études de technologie plus poussées que celles des ouvriers textile. Or, par le jeu du travail au rendement, le salaire de ces derniers dépasse fréquemment celui des mécaniciens. Dans ces conditions, il apparaît nécessaire de revaloriser les coefficients.
- c) Les salaires minima admis dans la métallurgie sont plus élevés que ceux qui résultent des barèmes du textile. C'est une raison supplémentaire pour revoir les qualifications de chaque poste. Les positions relatives de chaque catégorie ont été déterminées en s'inspirant de l'échelle des salaires de la métallurgie lilloise.

Pour les chauffeurs et machinistes, le document de base des négociations pourra être la classification de ces professionnels à ROUBAIX-TOURCOING. Ce document sera peut-être à remanier pour tenir compte des nouvelles techniques : hautes pressions, foyers automatiques ou au mazout. Les militants de ROUBAIX-TOURCOING verront avec des professionnels s'il y a lieu de la remanier.

PROJET DE CLASSIFICATIONS OUVRIERS D'ETAT ET D'ENTRETIEN TEXTILE

<u>Catégorie Professionnelle</u>	<u>Définition</u>	<u>Coefficient</u>	<u>Salaires</u>
<u>1ère catégorie:</u> Manœuvre d'entretien O.M.2	Ouvrier ayant acquis certaines notions élémentaires par la pratique et apte à secondier intellectuellement un ouvrier professionnel, ébarber des pièces, etc..	125	(1) 153,25 (2) 163,75
<u>2ème catégorie:</u> O.S.1	Bâdigeonneur à l'eau - Ouvrier de Caisserie - Graisseur ordinaire	132	160,60 171,78
<u>3ème catégorie :</u> O.S.2	Mécanicien ordinaire à toute main - Électricien ordinaire-Graisseur avec responsabilité Corroyeur ordinaire	140	169 180,76
<u>4ème catégorie:</u> P.I.	Ouvrier possédant les qualités professionnelles correspondantes à la définition courante du P.I. c'est-à-dire, aptitudes du niveau du C.A.P. avec ou sans diplôme, apte à tenir les emplois ci-après : Mécanicien-Electricien-Chauffeur de camion non mécanicien-Corroyeur professionnel-Tourneur Menuisier-Soudeur autogène-Soudeur à l'arc- Plombier Zingueur-Chaudronnier-Tolier- Ferblantier-Forgeron-Maçon-Peintre.	155	184,75 197,75
Emplois spécialisés ou débutants. Travaillant sur indications. Ne peuvent faire état de connaissance théoriques suffisantes ou absence de pratique. Pour les titulaires de diplômes professionnels, cette catégorie ne peut-être que transitoire.			

.. /

	<u>Coefficient</u>	<u>Salaires</u>	
	(1)	(2)	
<u>6ème catégorie : P.2.</u>	170	200,5	214,8
Ouvrier capable de dépanner seul. Prend l'initiative dans l'exercice de ses attributions. Des connaissances théoriques telles que technologie du métier, lecture de croquis, plans. Organise les travaux qui lui sont confiés. Entrent dans cette catégorie notamment les emplois ci-après:			
Électricien-Mécanicien ajusteur-Tourneur-Menuisier pose et traçage-Soudeur autogène et arc-Forgeron-Maçon-Peintre-Vitrer-Plombier zingueur-Chaudronnier-Tôlier-Ferblantier-Modeleur.			
<u>6ème catégorie : 2ème échelon</u>	186	217,30	232,90
Répondant aux mêmes définitions, mais en outre exerçant une spécialité. Sont repris notamment :			
Modeleur-Monteür nivelleür-Chaudronnier grosse chaudière-Forgeron tous travaux-Ajusteur hautement qualifié (fine mécanique, outillage, etc.)-Fraiseur-Tourneür apte à exécuter seul n'importe quelle pièce sur plan-Électricien hauteur et basse tension-Tolier sachant tracer, former, effectuer tous travaux-Modeleur connaissant toutes les exigences de la fonderie, sachant calculer les retraits et exécuter des boîtes à moyaux compliqués.			

(1) Salaires individuels au temps.

(2) Salaires collectifs par Etablissement.

INFORMATIONS

FÉDÉRALES

- LETTRE A LA C . G . T .
 - SESSION TEXTILE DU B . I . T .
 - DANS LES TEXTILES ARTIFICIELS
 - SALAIRES
-

LETTER DE LA FEDERATION C.G.T. ET NOTRE REONSE

En date du 9 Juin, la Fédération C.G.T. nous faisait parvenir une lettre adoptée à l'unanimité à notre intention, par le 31ème Congrès de cette Fédération qui s'était tenu à PARIS à la même date que le nôtre.

Cette lettre rappelait celle adressée en MAI 1956 à l'issu du 30ème Congrès de la Fédération C.G.T. proposant une réunion commune des diverses Fédérations, en vue d'un programme revendicatif commun. Elle constatait que nous avions seuls répondu à cet appel par une rencontre, regrettant que d'autres n'aient pu avoir lieu.

Citant les exemples d'unité d'action qui ont eu lieu depuis 2 ans dans certains entreprises, localités, ou régions, elle se termine en face de la situation actuelle des travailleurs du Textile pour une rencontre sur les différents points intéressant les travailleurs et un échange de vue sur les problèmes de l'unité syndicale.

Voici le texte de la réponse que nous leur avons adressée:

.../

PARIS, le 12 Juillet 1958

FEDERATION DES TRAVAILLEURS
DU TEXTILE DE FRANCE ET
DES PAYS D'OUTRE-MER

213, rue Lafayette

PARIS

Camarades,

En réponse à votre lettre du 9 Juin dernier, notre Bureau Fédéral réuni les : 28 et 29 Juin a décidé, en vous adressant le texte des résolutions adoptées par notre Congrès Fédéral, de réaffirmer la position définie par notre lettre du 17 Juillet 1957.

Nous vous rappelons que nous sommes intervenus auprès du Ministère du Travail pour que soit réunie la Commission Paritaire prévue par la Convention Collective du Textile Naturel.

Quant à une rencontre actuelle avec, à l'ordre du jour, le problème de l'unité syndicale, il nous semble que dans la conjoncture présente, en face d'opinions nettement différentes des travailleurs de France et des organisations syndicales sur la conception des libertés démocratiques dans tous les pays, il serait difficile d'en tirer des conclusions concrètes.

Aussi, en vous rappelant que nous sommes toujours prêts, avant les réunions paritaires des Conventions Collectives à prendre des contacts en vue de présenter toutes les fois que ce sera possible des positions communes en face des délégations patronales. Nous ne voyons pas, pour l'instant, l'utilité d'une rencontre.

Recevez, Camarades, nos fraternelles salutations.

Le Secrétaire Général

B. MAYOUD

LA 6ème SESSION DE LA COMMISSION DES INDUSTRIES TEXTILES DU B.I.T.

Du 14 au 25 Avril 1958 s'est tenue à GENEVE auprès du B.I.T. la 6ème session de la Commission de l'Industrie Textile. 20 Pays étaient représentés par 14 délégués des gouvernements des organisations syndicales des travailleurs et des employeurs :

- ALLEMAGNE, - ARGENTINE, - AUSTRALIE, - BELGIQUE, - BRESIL, - CANADA, - DANEMARK, - ETATS-UNIS, - FRANCE, - GRANDE-BRETAGNE, - INDE, - ISRAEL, - ITALIE, - JAPON, - PAKISTAN, - PAYS-BAS, - PEROU, - REPUBLIQUE ARABE UNIE, - SUISSE, - URUGUAY, - CUBA, - le MEXIQUE, et l'U.R.S.S. non membres étaient représentés par des observateurs.

Notre camarade Albert MYNGERS faisant partie de la représentation des travailleurs français, et POINSOT, représentant des Employés à la Fédération Générale Textile y avait été délégué par la Fédération Internationale des syndicats Chrétiens d'Employés.

- 2 sujets importants étaient à l'ordre du jour :

- Les conditions de travail dans l'Industrie Textile

- L'influence du progrès technique sur le volume de l'emploi traité.

A la suite de débats en sous commission, au cours desquels sont intervenus MYNGERS et POINSOT, puis en séance plénière où 35 interventions eurent lieu dont 15 par des délégués et conseillers techniques travailleurs, des conclusions ont été adoptées sur les deux sujets à l'ordre du jour.

Sur le premier point, la Commission recommande une série de mesures qui devraient être prises par les usines textiles en vue d'assurer des conditions de travail satisfaisants. Ces mesures portent sur les facteurs ci-après : propreté, emplacement et espacement des machines, température, humidité, et ventilation, éclairage, bruits et vibration, poussières, buées, gaz et vapeurs, levage et transport de charges lourdes..

Par ailleurs, la Commission a adopté une résolution dans laquelle elle invite le Conseil d'administration du B.I.T. à charger ce dernier d'entreprendre une large enquête portant sur les méthodes d'études du travail appliquées dans le pays producteur de textiles.

Cette enquête devrait être menée avec le concours d'experts possédant les qualifications techniques requises.

En ce qui concerne les effets des progrès techniques, la Commission indique que le progrès technique devrait avoir pour effet de réduire les coûts de production et de stimuler la consommation des produits textiles, suscitant ainsi des conditions propices au progrès social, permettant de maintenir l'emploi à un niveau plus stables et plus élevé, de payer des salaires équitables, d'assurer de bonnes conditions de travail et de fournir diverses commodités, tandis que le niveau des gains réels s'élève.

La résolution préconise une étroite coopération entre les représentants des directions d'entreprise et des travailleurs en vue d'assurer une introduction sans heurts des changements technologiques. Elle souligne également que les améliorations techniques introduites dans l'industrie textile devraient contribuer à rendre possible une réduction de la durée du travail sans perte de salaires réels et une augmentation des loisirs congés payés compris.

DANS LES TEXTILES ARTIFICIELS.

Depuis les accords signés en Novembre 1957 entre la C.G.C. et F.O. des demandes de réunion de Commission Paritaire avaient été adressées en Janvier au S.F.T.A. en vue du relèvement du salaire de base. Réponse négative : En Février dans toutes les usines des revendications avaient été déposées auprès des Directions par les délégués et les représentants syndicaux. Pas de résultat non plus.

En face de ces refus, les délégués C.F.T.C. des diverses usines de la région Sud-Est se réunissaient le 8 Mars à LYON et se mettaient d'accord sur des revendications à proposer sur une réunion régionale avec les autres organisations des Textiles artificiels (C.G.T. et F.O.). Cette réunion était en principe fixée au 22 Mars et devait permettre un accord sur des revendications communes et éventuellement sur les moyens d'action pour les faire aboutir.

La grève RHODIACETA VAISE. Ces projets devaient être avancés par le mouvement de grève déclenché à RHODIACETA VAISE par les ouvriers travaillant à feu continu. En face d'un accroissement continual des cadences de travail, et trouvant que leurs revendications déposées en particulier majoration de 50% pour le travail de nuit et 100% pour le dimanche n'aboutissaient pas, les travailleurs des différentes équipes 3 x 8 du Nylon après être réunis décidaient d'arrêter le travail dimanche 9 Mars, dès l'entrée de 6 heures, ceux de l'acétate dans l'après-midi 90% des ouvriers à feu continu arrêtaient le travail. En face de cette situation qui entraînait à terme l'arrêt total de l'usine, les représentants syndicaux C.G.T. et C.F.T.C. alertés se réunissaient et décidaient d'informer le reste du personnel qui allait rentrer le lundi matin et trouver les filatures arrêtées des conditions et des raisons de l'arrêt du travail des 3 x 8.

À cours de la journée du lundi 10, les délégués renouvelant à la Direction les revendications générales et celles particulières aux ouvriers de feu continu. Refus de la Direction qui s'engageait simplement à demander au S.F.T.A. de réunir la Commission Paritaire.

En face de cette situation, les représentants des trois syndicats C.G.T. C.F.T.C. et F.O. demandaient au Préfet de réunir d'urgence la Commission de Conciliation départementale.

Par ailleurs, quelques services de jour débrayaient à leur tour, après dépôt de revendications et vote.

En fin de journée, 1.200 ouvriers à feu continu avaient arrêté le travail. Le nombre de grévistes allait augmenté journallement pour atteindre 1.500 en fin de semaine sur les 3.000 de l'usine, aucune solution en vue. La solidarité s'organisait en faveur des grévistes, soit à l'intérieur de la part des services qui avaient décidé de continuer le travail, ouvriers et mensuels, soit à l'extérieur.

Réunion régionale du 15 Mai La réunion prévue pour le 22 avait été avancée au 15. Elle eut lieu à la Bourse du Travail de LYON avec la présence de COISNE pour la C.G.T. et MAYOUD pour la C.F.T.C. Les représentants C.G.T. et C.F.T.C. délégués de

8 usines de la région représentant 16.000 travailleurs se mettaient d'accord sur un certain nombre de revendications à soumettre à la Commission Paritaire et les moyens d'action pour qu'elle se tienne rapidement.

Commission de Conciliation. La Commission de Conciliation réunie le 17 Mars à la Préfecture ne donnait aucun résultat. La Direction s'engageait simplement à reprendre tout le monde, à revoir avec les délégués les conditions de travail anormales et, en fin de réunion annonçait que la Commission Paritaire se réunirait le 31 Mars à PARIS.

Reprise du Travail. Le 20 Mars, douzième jour de grève, au cours d'un meeting auxquels étaient présents AUBERT et COISNE les travailleurs, sur propositions présentées par les délégués C.F.T.C. décidaient la reprise aux conditions suivantes :

- Rentrer en bloc sans aucune sanction.
- Discussion dans l'entreprise des conditions et des cadences de travail des 3 x 8.
- Aménagement de la retraite pour les ouvriers des 3 x 8. Reprise du travail le 21 Mars par l'ensemble des grévistes, après un mouvement qui a marqué par son calme et sa dignité, la volonté des travailleurs soumis à un régime de travail et de vie bien particulier, d'en obtenir l'amélioration. Un résultat certain a été l'avance de la Commission Paritaire, que les patrons avaient prévu au début pour fin Avril.

Commission Paritaire. La Commission Paritaire s'est réunie le 31 Mars. À son début, les patrons indiquent que, seule la révision du salaire de base prévue par la convention est à l'ordre du jour.

Le salaire de base était à 104 Frs Paris, les patrons proposent 107. La délégation des salariés qui demandait 115 Frs propose 112 Frs en vue d'aboutir à un accord. Finalement une proposition de 109 Frs faite par F.O. n'a recueilli sur le moment aucune acceptation, ni des autres organisations de salariés qui ont demandé à consulter leurs syndicats, ni des patrons.

Deux jours après, un accord était signé entre les patrons F.O. et les cadres sur la base de 109 Frs, soit 4.80 % d'augmentation. Après réponse de nos syndicats, nous avons écrit au Syndicat Patronal et demandé une entrevue qui n'a donné aucun résultat.

BAREME DES SALAIRES MINIMA APPLICABLES DANS LA ZONE GRANDS CENTRES
 (accords du 20 Mai) base 105 Frs hiérarchisés + 22 fixe.

Coefficients (105 + 22)

100	127	réajusté à 148 Frs minimum textile gds centres
105	132,25	" "
110	137,50	" "
115	142,75	" "
118	145,90	" "
120	148	" "
125	153,25	
130	158,50	
135	163,75	
140	169	
145	174,25	
150	179,50	
155	184,75	
160	190	
165	195,25	
170	200,50	
175	205,75	
180	211	
185	216,25	

S.M.I.G. APPLICABLE A PARTIR DU 1er JUIN 1958

abattement zône Parodi	abattement zône S.M.I.G.	S. lai-es minimum Textile	S.M.I.G.
0	0	155.79	149.25
5	2.22	148	145.95
8	3.56	143.37	143.95
10	4.44	140.21	142.65
12	5.33	137.09	141.30
15	6.67	133.20 (réajusté à 135.15) (1)	139.30
18 et 20	8	133.20 (réajusté à 133.25) (1)	137.30

(1) S.M.I.G. à dater du 1er Mars 1958.

- Une session de formation générale Textile Vêtement se tiendra à BIERVILLE du 30 Novembre au 6 Décembre prochain.
- Textile artificiel. Une circulaire aux responsables indiquera les demandes formulées et les hypothèses diverses, en vue de rétablissement du pouvoir d'achat.
- Le prochain numéro de la Circulaire paraîtra au début Septembre.